
PROCÈS-VERBAL

SONT PRÉSENTS :

Frédéric Desbiens (président), Andrée Bigelow (secrétaire), Cédric Lafrance (vice-président), Chimene Aniabossou (parent), Lyn Cousineau (enseignante), Suzanne Osborne (enseignante), Stéphane Mougeot (directeur)

SONT ABSENTES :

Mariette Vissi (technicienne en service de garde), Nadine Esber (parent)

1. Ouverture de la séance;

2. Adoption de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION CE-33 (CE 2023-2024)

Il est proposé par Mme Suzanne Osborne QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption et suivi du dernier procès-verbal;

RÉSOLUTION CE-34 (CE 2023-2024)

Nous avons fait le suivi sur les points suivants :

- Frais chargés aux parents : Après une vérification, des erreurs se sont glissées, de ± 25\$, entre autres, pour la 2^e année du primaire. La direction fera les démarches auprès du Centre de services scolaire pour corriger le tout.
- Comité de parents : Monsieur Cédric demande à connaître la durée d'une rencontre du comité de parents. Madame Andrée, pour avoir déjà participé à ces rencontres, mentionne de 2 h à 2 h 30.
- Correction à apporter au PV : La levée de fonds est destinée à Opération Enfants Soleil et non Leucan.

Il est proposé par M. Cédric Lafrance QUE le dernier procès-verbal soit adopté tel que présenté en tenant compte de la petite correction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Parole au public;

5. Points de décisions :

5.1. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (adopte – voir fiche thématique 6);

Monsieur Cédric Lafrance demande de quelle façon le transporteur scolaire consigne les événements et la chronologie ainsi que la divulgation des événements aux écoles. M. Lafrance demande à savoir comment cela est géré par l'école ensuite. Il demande donc que cette précision soit incluse dans le plan de lutte. Ajouter un encadré similaire à l'analyse de la situation à la page 3 et 5 du document.

Section violence sexuelle : une section du document est laissée vide avec une question ouverte. Il manque quelques informations. La direction fera le suivi et les ajouts nécessaires.

L'adoption est reportée à une rencontre ultérieure le temps d'ajouter les modifications

5.2. Projet éducatif 2023-2027 (adopte – voir fiche thématique 5);

RÉSOLUTION CE-35 (CE 2023-2024)

Mme Chimene pose des questions en lien avec les moyens à mettre en place pour contrer la violence à l'école et aux services de garde. Un plan d'action sera mis en place avec l'équipe-école.

Monsieur Cédric Lafrance demande si des moyens externes sont prévus afin de contrer la violence à l'école et la nouvelle section.

La direction a fait une distinction, entre autres, entre les objectifs et les cibles du projet éducatif, que nous voulons faire adoptés par les membres du conseil d'établissement versus le plan d'action qui représente le travail de la phase 2 de l'équipe école. Les enseignants ont commencé à réfléchir sur les moyens qui seront mis en place pour atteindre nos cibles.

Il est proposé par M. Cédric Lafrance QUE le projet éducatif 2023-2027 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Points de consultation :

6.1. Date de l'assemblée générale annuelle 2024;

RÉSOLUTION CE-36 (CE 2023-2024)

Nous discutons de la date à choisir. Nous souhaitons que la rencontre de parents précède l'AGA.

Les membres du CÉ proposent de consulter les membres de l'équipe-école afin d'orchestrer l'ensemble.

Nous réservons le mardi 10 septembre 2024, à 18h pour le moment.

Il est proposé QUE le conseil d'établissement recommande la date du 10 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Points d'informations :

8. Varia :

8.1. Activités de fin d'année vs Fonds à destinations spéciales;

RÉSOLUTION CE-37 (CE 2023-2024)

Un montant de ± 3 200 \$ est demandé, des fonds à destination spéciale, pour défrayer les coûts des activités de fin d'année pour nos élèves, dont la location de structures gonflables et de la machine à Slush.

Il est proposé QUE le conseil d'établissement approuve d'utiliser les fonds à destination spéciale pour défrayer les coûts reliés aux activités de fin d'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Communications :

9.1. Parole au délégué du comité de parents;

Madame Andrée Bigelow se propose comme substitut à M. Cédric Lafrance.

Madame Andrée Bigelow mentionne qu'il est possible qu'elle quitte le comité EHDAA dû à plusieurs changements de dates de rencontres et pour avoir l'impression de ne pas avancer. De plus, plusieurs changements ont eu lieu au sein des coordonnateurs. Dans ce contexte, Elle a moins d'intérêt à participer à ce comité.

9.2. Parole au personnel de soutien/service de garde;

9.3. Mot du personnel enseignant;

Madame Lyn Cousineau informe le C.É. de la parade organisée pour les élèves et la remise de certificats en lien avec les valeurs enseignées (Comité Civilité).

Madame Lyn Cousineau et Mme Suzanne Osborne remercient Mme Chimene de souligner les actes de violences à l'école et les inquiétudes.

Madame Suzanne Osborne informe le C.É. de des portes ouvertes à venir afin d'accueillir les futurs élèves de l'année scolaire 2024-2025.

9.4. Mot de la direction;

La direction félicite l'équipe-école et les élèves pour le travail accompli.

9.5. Mot de la présidence;

Monsieur Frédérick remercie les membres pour le sérieux et l'intérêt manifesté par tous à nos rencontres.

10. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION CE-38 (CE 2023-2024)

Il est proposé par Mme Suzanne Osborne QUE la rencontre soit levée à 19 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Frédérick Desbiens
Président

Stéphane Mougeot
Directeur